

POLICE GÉNÉRALE DE FRANCE.

PASSE-PORT A L'ÉTRANGER.

Département du Cantal.

Registre sur

N° 16.

SIGNALEMENT.

Le *M^r Lasfargue Jean*
Chaudronnier
natif de *Puurs*
demeurant à *Puurs*
allant à *Valence (Espagne)*
âgé de *29* ans, taille d'un mètre
66 centimètres
cheveux *châtain*, front *large*
sourcils *châtain*, yeux *gris*
nez *long*, bouche *moyenne*
barbe *châtain*, menton *rand*
visage *oval*, teint *coloré*.

SIGNES PARTICULIERS.

3

PIECES DÉPOSÉES :

J. Penzide

FAIT à *Aurillac*, le *3 mai 1851*.

Signature des Témoins :

Signature du Porteur :

Lasfargue Jean

Projetemere



Le Maire de la Commune de Puust, Signataire
de Puust.

Certifie que rien n'a été proposé à la suite de
la loi sur le passage par l'Espagne de
la ligne de chemin de fer de Puust
à la Commune de Puust.



Sont les Signataires assésés au
collège d'arrondissement de Puust
front de la Commune de Puust
M. le Maire de la Commune de Puust
M. le Maire de la Commune de Puust
M. le Maire de la Commune de Puust

Puust le 2 Mai 1848

C. Maire

Condamines

Valence,
Grand-Duché

